



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2018DC0048

**OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE 11 SEPTEMBRE 2018**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

**CONSIDÉRANT** que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 11 septembre 2018 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total maximum de 600,00 €, six cents euros.

**ARTICLE 2** : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

CORBAS, le 4 octobre 2018

La Vice-Présidente, Martine BONNAUD

**DÉCISION COMMISSION PERMANENTE – 11 SEPTEMBRE 2018**

Membres présents : M. BONNAUD, D. POTIRON, M. PETIT  
D. CHAVANON, Assistante sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable d'un montant maximum de : <b>600€</b>	Secours achat mobilier	CONFORAMA 768 St Priest Conforama France 80 bld du Mandinet 77432 MARNE LA VALLEE	À préciser lors du virement : réf

Directrice de l'Action Sociale,  
~~Dalila BEKHATED-GULHAIRI~~



La Vice-Présidente du CCAS,  
Martine BONNAUD



Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902734-20181004-CCAS\_2018DC0048-AU

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181004-CCAS\_2018DC0048-AU

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181004-CCAS\_2018DC0048-AU